

## **Extrait du registre des arrêtés du Maire**

**2022-61-09**

### **Arrêté portant réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune**

Le Maire de la Commune de Saint Julien en Vercors;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2212-1 qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa concernant l'éclairage,

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code rural, le Code de la Voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement I et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2018 relative à la politique en matière de réduction et de coupure de l'éclairage public,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2018 mettant en place l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal de 23h30 à 5h,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

### **ARRETE**

Article 1er: Les conditions d'éclairage nocturne sur le territoire de la commune sont modifiées à compter du 25 avril 2022 dans les conditions définies ci-après.

Article 2 :

L'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble du territoire communal à partir de 23h00 sans relance à compter du lundi 25 avril 2022.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Madame La Préfète de la Drôme,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Drôme,
- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la Chapelle en Vercors,
- Monsieur le Président du SDIS de la Drôme,
- Madame la Présidente de Territoire d'Energie Drôme.

Fait en Mairie de Saint-Julien-en-Vercors,  
Le 20 avril 2022

Pierre-Louis FILLET  
Maire de Saint Julien en Vercors

